

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0254**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Collecteur nord - Mission de coordination sécurité et protection de la santé - Autorisation de signer un avenant

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0254**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Collecteur nord - Mission de coordination sécurité et protection de la santé - Autorisation de signer un avenant**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2004-2783 en date du 20 décembre 2004, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour la mission de coordination sécurité et de protection de la santé des tronçons n° 1, 2, 3 et 5 du collecteur nord de Vaulx en Velin. Ce marché a été notifié sous le numéro 05 0307 G le 3 février 2005 à l'entreprise Norisko coordination pour un montant de 22 764 € HT, soit 27 225,74 € TTC.

Des éléments nouveaux liés à la nature du sous-sol imposent que le chantier soit réalisé en interdisant totalement la circulation automobile à proximité du chantier. De ce fait, les services techniques de la ville de Vaulx en Velin ont demandé de réduire la gêne liée à la fermeture à la circulation du secteur. Ceci nécessite de réaliser les trois antennes circulaires de 1 000 mm de diamètre des rues Lakanal, Marcellin Berthelot et Louis Duclos, dénommées tronçons n° 7, 8 et 9, simultanément avec l'exécution du tronçon principal (n° 5) situé rue de la Digue et rue Lavoisier.

Ceci conduit à prolonger la mission du coordonnateur sécurité et protection de la santé de quatre mois pour gérer les risques liés à la réalisation concomitante des travaux.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 1 680 € HT, soit 2 009,28 € TTC, porterait le montant total du marché à 24 444 € HT, soit 29 235,02 € TTC, soit une augmentation de 7,38 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, le 25 juillet 2008, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 05 0307 G conclu avec l'entreprise Norisko coordination pour la mission de coordination sécurité et de protection de la santé des tronçons n° 1, 2, 3 et 5 du collecteur nord de Vaulx en Velin. Cet avenant, d'un montant de 1 680 € HT, soit 2 009,28 € TTC, porte le montant total du marché à 24 444 € HT, soit 29 235,02 € TTC, et la durée du marché de 36 à 40 mois.

2° - La dépense à hauteur de 1 680 € HT (base marché) sera prélevée sur l'autorisation de programme n° 0135 - individualisée à hauteur de 10 163 514,32 € HT.

3° - Les montants à payer, à hauteur de 1 680 € HT (base marché), seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - compte 231 510 - fonction 2 222 dans le cadre de l'opération n° 0135.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.